
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 26 SEPT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18.0389 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de trois (03) élèves Techniciens Supérieurs du Cinéma et de l'Audiovisuel pour le compte du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, session 2018.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU CINÉMA ET DE L'AUDIO-VISUEL

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	NANA MOHAMODI	000645	B4242046	15/10/91
2	OGOABIGA SOUGLIMPO	000682	B2902212	01/01/87
3	OUILY ISMAEL	000366	B4671072	14/04/90
4	OUÉDRAOGO ABLASSÉ	000763	B9967260	31/12/86
5	SOURWEMA MARCEL	000331	B5615216	13/01/93
6	YAMEOGO EMILE	000534	B1568783	31/12/85

Arrêté la présente liste à 6 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU CINÉMA ET DE L'AUDIO-VISUEL

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE